



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Hébergement en lit de court séjour **Attestation pour le droit à la réduction du prix de pension**

Nom et prénom de la personne hébergée :

Nom de l'établissement :

A compléter à l'entrée en lit de court séjour

Date d'entrée :

Date de retour à domicile prévue :

Lieu et date :

Signature du résident ou de son représentant légal :

A compléter à la fin du séjour en lit de court séjour

Retour à domicile oui non

Si oui, date de sortie effective :

Si non :

- cause du non-retour à domicile :
- date de la constatation qu'un retour à domicile n'est plus possible :

Lieu et date :

Signature du résident ou de son représentant légal :

Certaines données médicales de base peuvent être transmises au Service de la santé publique, conformément à la législation, dans le but de permettre une gestion optimale des lits de court-séjour (art. 19 de la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage [LIPDA])